

14 octobre 2023

« Notre école est meurtrie »

Comment dire l'indicible ?

Comment trouver les mots au regard d'actes qui dépassent notre entendement ?

Ce vendredi 13 octobre, Monsieur Dominique Bernard a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions, au cœur même de l'école.

Notre école qui est le lieu des savoirs et de l'ouverture est une fois de plus touchée par la barbarie et la folie.

Le SYNEP CFE-CGC tient à exprimer son soutien à la famille, aux amis, aux collègues et aux élèves de Monsieur Bernard. Nos pensées vont aussi aux trois blessés du lycée Gambetta.

L'école doit rester unie. L'école est un lieu où les valeurs doivent cesser d'être bafouées. L'école doit rester un rempart contre l'ignominie.

Le SYNEP CFE-CGC est bouleversé mais notre attachement à l'école l'emportera sur l'horreur.



C'est dans un message adressé ce samedi 14 octobre à toute la communauté éducative que le ministre Gabriel ATTAL a donné les modalités d'organisation de la journée du lundi 16 octobre, à la hauteur de cette tragédie.

Malheureusement, dès le samedi 14 octobre, le SYNEP CFE-CGC a été interpellé à de nombreuses reprises par des enseignants qui avaient reçus des instructions allant à l'encontre de celles données par le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. La consigne pour le 2nd degré (se retrouver de 8h à 10h pour un temps de concertation afin de discuter et préparer la reprise avec les élèves) émanant du Ministère a souvent été bafouée et les cours ont repris dans certains établissements, comme si « de rien n'était ». Dans d'autres établissements, des professeurs ont attendu tout le week-end un mot de leur direction qui parfois n'est pas arrivé ou alors trop tardivement. Quant aux enseignants du 1er degré, ils ont dû accueillir les enfants le matin et n'ont pas eu de temps pour échanger : le Ministre les a enjoint de se retrouver au moment de la pause déjeuner. Pour le SYNEP CFE-CGC, cette « exclusion » des professeurs des écoles est inadmissible car c'est toute la communauté éducative qui est concernée !

Néanmoins, dans d'autres établissements, les équipes se sont soudées et organisées dès le samedi : les professeurs, soutenus par leur chef d'établissement, ont échangé sans relâche et au SYNEP CFE-CGC nous soulignons cette réactivité et cet élan.

Cependant, nous déplorons fortement que certains chefs d'établissement se soient octroyé le droit de déroger aux règles d'un Ministre ou tout simplement de laisser les équipes éducatives livrées à elles-mêmes.

Plus que jamais, les professeurs ont besoin d'être soutenus et écoutés !

Ce non-respect des consignes gouvernementales est une honte et nous ferons remonter au Ministère les dysfonctionnements dont vous nous ferez part. à synep@synep.org

Le SYNEP CFE-CGC reste à votre écoute.

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SUR LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC-ARRCO DU 5 OCTOBRE 2023

Le résultat d'une gestion paritaire depuis 75 ans est un régime de retraite complémentaire solide et pérenne.

Pourtant, la négociation a été marquée par une forte pression politique de la part du gouvernement, avec une menace annoncée par le Ministère du Travail d'une ponction sur les finances du régime Agirc-Arrco entre 1 et 3 milliards d'euros par an. Une ponction qui pourrait se faire via le Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à l'instar du prélèvement de l'État sur les comptes de l'assurance chômage.

La CFE-CGC a refusé d'inscrire dans l'accord un quelconque versement au régime général et a œuvré pour une position commune des partenaires sociaux.

La négociation a abouti à des avancées attendues par les salariés et retraités.

Entre autres :

- **Une revalorisation des pensions de retraites complémentaires Agirc-Arrco de 4,9% applicable au 1er novembre 2023**
- **La suppression du malus/bonus, avec la décote de 10% supprimée dès le 1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités, puis à partir d'avril 2024 pour l'ensemble des retraités concernés.**
- **Le cumul emploi-retraite et acquisition de droits à retraite complémentaire**

La CFE-CGC, la CFDT, la CFTC, FO et le MEDEF sont signataires de cet accord.

À consulter :

L'accord du 5 octobre 2023 : https://www.synep.org/accord_national_interpro_agirc_arrco_du_5_10_2023.pdf

Les informations de la CFE-CGC : https://www.synep.org/info_accord_retraite_complementaire.pdf

Le tract de la CFE-CGC à afficher : https://www.synep.org/tract_accord_retraite_complementaire.pdf

Élections professionnelles

ISTEC (75010 PARIS)

Pour une première présentation de liste le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 48,5% en tant que syndicat catégoriel. Le poids du SYNEP CFE-CGC pour la négociation des accords est de 35,6%, devant la CFTC et la CFDT qui n'ont plus que 32,2% chacune.

Monsieur Willy ZANIN est nommé délégué syndical

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 15 octobre 2023

En France, « Exigence des savoirs » en français. Qui l'eut cru ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#cbjtpvkuzf